



Le 10 décembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Hogan

L'hon. M^{me} Holt

M. Hogan

L'hon. M^{me} Holt

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Hogan

L'hon. M^{me} Holt

M. Ames

L'hon. M^{me} Holt

ÉNERGIE

M. Coon

L'hon. M. Legacy

M. Coon

L'hon. M. Legacy

PERSONNEL INFIRMIER

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Holt

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Holt

M^{me} Scott-Wallace

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bonjour à vous.

[Traduction]

Le 20 septembre 2024, la première ministre a publié la déclaration suivante :

La prime de rétention sera de 10 000 \$ la première année et de 5 000 \$ la deuxième année. Elle sera versée à toutes les infirmières praticiennes, infirmières immatriculées et infirmières auxiliaires employées par Vitalité et Horizon.

La prime initiale devait coûter 74,3 millions de dollars, et la prime complémentaire, 37 millions. Nous savons maintenant que le coût véritable de la première partie est de 83 millions, c'est-à-dire 9 millions de plus que prévu. Encore une fois, nous constatons que les Libéraux ont eu tendance à sous-estimer le coût de leurs engagements. Que la première ministre a-t-elle à dire au sujet d'une autre erreur dans le calcul des coûts de ses engagements?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci beaucoup pour la question.

[Traduction]

Merci de l'observation sur la différence. Nous avons notamment décidé, après avoir entendu l'avis de membres du personnel infirmier, en particulier des membres du personnel infirmier à temps partiel, de ne pas calculer le montant de la prime en fonction des postes à temps partiel — 0,5 ou 0,6. Les gens nous ont dit qu'ils aimeraient que la prime soit calculée en fonction des heures de travail, car de nombreux membres du personnel infirmier qui ont une désignation de 0,5 travaillent en fait à temps plein, et d'autres qui ont une désignation de 0,6 ont en fait des heures de travail équivalant à une désignation de 0,8. Nous avons fait ce changement pour tenir compte de telles circonstances et pour calculer au prorata le montant de la prime en fonction de l'ensemble des heures de travail du personnel infirmier à temps partiel. Nous avons estimé que le changement était juste et approprié, mais il finira par coûter un peu plus cher.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci, Madame la présidente. Je suppose que le tout m'amène naturellement à la question suivante : Quel était le but de l'établissement des coûts si les gens d'en face n'avaient pas fait en premier lieu le travail

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

nécessaire? Ils semblent avoir fait la promesse sans vraiment comprendre tout à fait son coût réel. Ensuite, après avoir parlé à des gens, ils ont compris : Bon, eh bien, je suppose que nous devons procéder ainsi. Alors, la première ministre a-t-elle eu des discussions avec le personnel infirmier avant de faire la promesse — pendant ou avant la période électorale — ou vient-elle de les avoir, faute de consultations préalables? Merci.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Nous avons certainement beaucoup consulté le personnel infirmier. Vous vous souviendrez peut-être de ma tournée — je suis allée, l'hiver et le printemps dernier, dans des hôpitaux et dans des cafés, j'ai parlé au personnel infirmier dans des établissements de soins de longue durée, des hôpitaux et des milieux de soins primaires, entre autres, et, tout au long de l'été, j'ai consulté le Syndicat des infirmières et des infirmiers et des représentants. Lorsque nous avons calculé le coût de l'engagement relatif au versement de primes au personnel infirmier, nous l'avons fait en fonction des chiffres que l'on nous avait fournis relativement aux employés à temps partiel, en fonction des désignations de 0,5, de 0,6 et de 0,8 qui, selon les renseignements mis à notre disposition, correspondaient aux heures de travail du personnel infirmier au Nouveau-Brunswick.

Lorsque des membres du personnel infirmier nous ont dit que, malgré leur désignation de 0,5, ils travaillaient à temps plein, nous avons décidé de modifier le programme parce que nous pensions que c'était la meilleure mesure à prendre, la mesure qui s'imposait, pour reconnaître pleinement le travail du personnel à temps partiel qui consacrait encore et encore plus de son temps au système. Nous pensions qu'il était approprié de tenir compte de ces heures de travail et non des chiffres en fonction desquels nous avons établi notre budget. Nous avons établi notre budget ; les sommes prévues pour le programme étaient exactes, mais nous avons pensé qu'il serait mieux d'aller plus loin.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Bon, nous parlons de situations d'emploi, ce qui me mène très bien à ma prochaine question.

Toutes les infirmières immatriculées, les infirmières auxiliaires autorisées et les infirmières gestionnaires et surveillantes qui occupent un poste permanent au sein de l'une ou l'autre des régies de la santé, d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou du Programme extra-mural sont admissibles.

Le passage est tiré d'un article de la CBC publié le 3 décembre.

Les employés permanents à temps partiel recevront une prime calculée au prorata en fonction de la moyenne des heures de travail des 12 derniers mois.

Les infirmières représentées par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et les infirmières auxiliaires autorisées représentées par le Syndicat du Nouveau-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Brunswick qui travaillent dans des foyers de soins de longue durée recevront également des primes.

L'article cite ensuite des propos de la première ministre :

« Nous ne pouvons pas faire de recrutement si notre personnel n'a pas l'impression que son employeur lui montre du respect et de la considération ; nous avons donc pensé que le versement immédiat d'une prime de maintien en poste montrerait au personnel l'importance accordée à son travail et lui ferait comprendre que nous lui demandons de rester avec nous pour les deux prochaines années, pendant que nous travaillerons à améliorer les conditions de travail. » [Traduction]

Selon les propos de la première ministre au sujet des catégories, j'aimerais lui poser la question suivante : N'accordez-vous pas d'importance au travail du personnel infirmier occasionnel?

L'hon. Mme Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci beaucoup au député d'en face de la question. Le personnel infirmier occasionnel est essentiel à notre système. De nombreuses personnes travaillent manifestement à assurer la continuité des services et remplacent leurs collègues lorsqu'il le faut. Elles travaillent pendant diverses heures et répondent à l'appel. Nous avons beaucoup appris au sujet du nombre d'infirmières occasionnelles qui aimeraient occuper un poste permanent et du nombre d'infirmières occasionnelles qui travaillent à temps plein en attendant qu'un poste permanent soit disponible. En partenariat avec les syndicats, nous cherchons actuellement à déterminer le nombre d'heures de travail à temps plein prises en charge par du personnel infirmier occasionnel. Pouvons-nous créer les postes permanents à temps plein nécessaires pour que nous puissions transférer les membres du personnel infirmier occasionnel qui veulent un poste permanent ou un poste à temps plein, afin qu'ils puissent participer au programme?

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je vais citer encore une fois des propos de la première ministre publiés le 3 décembre dans le *Telegraph-Journal* :

Si, au cours de l'année à venir, le personnel occasionnel se sent prêt à occuper un poste permanent, nous aurons une prime à lui offrir, [Traduction]

Questions orales

Il semblerait que la première ministre essaie de pousser le personnel infirmier occasionnel à assumer un poste à temps plein. Il se peut que, pour diverses excellentes raisons, qu'il s'agisse de raisons financières ou familiales ou de la souplesse offerte, un membre du personnel infirmier veuille continuer d'occuper un poste occasionnel. Il y a des raisons pour lesquelles un membre du personnel infirmier choisirait de continuer d'occuper un poste occasionnel. Peu importe les raisons, ces personnes font exactement le même travail que tous les autres membres à temps plein du personnel. S'il est question du respect du personnel, pourquoi la première ministre semble-t-elle vouloir forcer les membres du personnel infirmier à occuper un poste à temps plein avant de leur accorder une prime? Pourquoi n'accorde-t-on pas autant de valeur à leur travail qu'à celui des membres à temps plein du personnel s'ils font tous le même travail? Je n'ai pas l'impression que l'on respecte le personnel.

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente, et merci de me donner l'occasion d'apporter des précisions. Nous pensons certainement que chaque membre du personnel infirmier au Nouveau-Brunswick est important, et nous savons que ces gens travaillent dans des conditions vraiment difficiles.

[Traduction]

Le personnel infirmier demande depuis un certain nombre d'années du respect, un meilleur salaire et la négociation d'un contrat. Il attend depuis longtemps un gouvernement qui lui montrera qu'il accorde de la valeur à son travail et qu'il veut le maintenir en poste au Nouveau-Brunswick. Heureusement, il a aujourd'hui un gouvernement qui cherche à offrir un poste permanent à tout employé occasionnel qui souhaite faire la transition. Ces personnes seront admissibles à une prime.

Pour ce qui est de votre exemple, pour ce qui est des employés occasionnels qui choisissent un horaire plus flexible, de demeurer à la maison auprès de leur famille, de procéder différemment ou d'occuper divers emplois, nous discutons avec eux pour déterminer s'ils sont prêts à occuper un poste permanent à temps partiel. Nous devons reconnaître que les conditions de travail qui posent des difficultés au personnel infirmier ont trait aux quarts de travail à courte échéance, qui se font dans des conditions non sécuritaires, sans le personnel nécessaire et pour lesquels le personnel occasionnel n'est pas disponible.

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, une fois de plus, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Je vais maintenant citer des propos de la première ministre rapportés dans l'édition du 3 décembre du *Telegraph-Journal* :

La première chose serait de dire « je suis désolée », car, à mon avis... nous aurions dû communiquer plus clairement, puisque je pense que nous avons créé des attentes chez des gens qui ont pensé qu'ils obtiendraient la prime. Apprendre que le personnel infirmier occasionnel n'y était pas admissible a eu l'effet d'une gifle. Je tiens donc à m'excuser du malentendu. [Traduction.]

Comment la première ministre peut-elle dire qu'elle respecte les travailleurs dans un contexte où la communication a été si mauvaise qu'elle a ressenti le besoin de s'excuser par l'intermédiaire des médias? Si l'objectif du gouvernement était de montrer du respect aux travailleurs, il n'a pas été atteint, tant en raison du calcul inexact des coûts qu'en raison de la piètre qualité de la communication, Madame la présidente. Plus de 1200 travailleurs se croyaient admissibles à la prime de maintien en poste, car la première ministre avait dit que tout le personnel infirmier la recevrait d'ici à la fin de l'année, mais ils ne le sont en fait pas. La première ministre prendra-t-elle les mesures nécessaires pour réparer la situation qui touche ces 1200 travailleurs de la santé et tiendra-t-elle sa promesse de leur offrir la prime de maintien en poste qu'ils comptaient recevoir avant la fin...

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Selon moi, présenter des excuses est un signe de respect envers le personnel infirmier occasionnel. Nous pouvons toujours améliorer nos communications. Voilà ce que nous faisons grâce au processus. Nous avons établi notre budget en fonction des heures de travail à temps partiel prévues, mais ensuite nous avons entendu les membres du personnel infirmier nous dire faire un nombre d'heures de travail supérieures à celles-ci. Étant donné que nous avons écouté, nous voulons récompenser le temps travaillé, et nous avons augmenté le budget pour le faire.

Nous avons écouté le personnel infirmier occasionnel qui nous a dit qu'il voulait un emploi permanent et un emploi à temps plein. Nous cherchons des façons d'y arriver pour que les gens qui veulent contribuer ainsi puissent être admissibles à la prime.

Il ne nous est pas défendu d'admettre que nous pouvons améliorer nos communications et nos programmes. Lorsque nous entendons les témoignages du personnel infirmier qui travaille si fort pour prendre soin des gens du Nouveau-Brunswick, nous sommes prêts à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

prendre les mesures nécessaires pour améliorer le programme. Les membres du personnel infirmier savent que le gouvernement Holt est un partenaire qui s'occupera d'eux. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, les paroles s'envolent, Madame la présidente. Dans le présent cas, la première ministre dit qu'elle est désolée.

Elle présente des excuses et dit : Je salue le travail que vous faites. Toutefois, la question, en fin de compte, était la suivante : Allez-vous concrétiser le tout cette année — oui ou non? Aucune réponse. Je pense que c'est très révélateur, Madame la présidente.

Je pense que nous devons tirer deux ou trois éléments au clair. La promesse coûtera 9 millions de dollars de plus comparativement au coût initial prévu, ne vise pas tout le personnel infirmier et pourrait coûter encore plus cher si l'on tient compte des travailleurs du SCFP qui n'ont pas encore signé la convention. Au début de la session, nous avons établi que les parlementaires du côté du gouvernement avaient tort dès le départ en prévoyant que les coûts liés à leurs promesses de cette année s'élèveraient à 79 millions de dollars. Ils ont déjà largement dépassé ce chiffre. Ajoutez à cela une erreur de calcul de 1 milliard de dollars en raison de la comptabilisation en double de la TPS, une erreur à laquelle s'ajoute maintenant un dépassement de 9 millions de dollars des coûts prévus pour les primes de maintien en poste. Deux fois, il peut s'agir d'une coïncidence, mais trois fois, c'est une tendance. La première ministre est-elle toujours certaine que la deuxième partie de la promesse coûtera bel et bien 37 millions de dollars, ou serons-nous là aussi témoins d'un dépassement de coûts?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. J'ai l'impression que le chef de l'opposition officielle ne veut pas que nous reconnaissons pleinement le travail des membres du personnel infirmier à temps partiel. Il semble ne pas souhaiter que la somme de 9 millions de dollars serve à récompenser ce travail et préférer qu'aucun changement ne soit apporté à leur situation dans le système. Si c'est ce qu'il suggère, je ne suis pas d'accord. Selon moi, nous devons reconnaître les heures que travaille le personnel infirmier en question. Le chef de l'opposition a parlé d'une somme de 37 millions de dollars. Je ne pense pas qu'il a eu l'occasion de terminer sa question ; je vais donc simplement réitérer que nous avons un plan visant à présenter un budget équilibré. Nous investirons dans les gens qui prennent soin de nous. Nous écouterons les membres du personnel infirmier, respecterons leur rétroaction et veillerons à maintenir en poste chacun d'eux dans la province, car nous avons du travail à faire pour en arriver à la signature de la convention. Nous avons du travail à faire pour améliorer les conditions de travail des travailleurs de la santé au Nouveau-Brunswick, et notre gouvernement est résolu à accomplir ce travail afin que chaque personne du Nouveau-Brunswick obtienne d'excellents soins ici.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition, PC) : Eh bien, merci, Madame la présidente. Si je peux me permettre, la réponse de la première ministre était risible. J'ai utilisé ses propres paroles et j'ai cité ses paroles mot pour mot. Elle a dit qu'il s'agissait de tous les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

travailleurs et que nous devons respecter ces derniers, mais il est maintenant évident, compte tenu des questions posées et de tout ce dont nous avons été témoins dans les médias, qu'elle laisse pour compte des travailleurs parce que la mesure n'a pas été bien réfléchi. Tout ce que je dis, c'est que personne de ce côté-ci de la Chambre n'est contre le fait d'exprimer de la reconnaissance envers les travailleurs. Ce qui nous pose problème, c'est un gouvernement qui ne peut pas bien prévoir ses coûts, ne peut pas faire les choses correctement à l'égard de ses engagements et ne peut pas respecter ses promesses, et les parlementaires d'en face tentent maintenant de s'esquiver. Tout ce que nous demandons, c'est que les gens d'en face soient clairs avec les gens du Nouveau-Brunswick et leur disent : Nous ferons en sorte que vous receviez l'argent cette année, comme nous l'avons promis. Voilà tout ce que demande l'opposition. Voilà ce à quoi les gens s'attendent, car c'est ce qu'ont promis les parlementaires du côté du gouvernement. Merci.

[Original]

L'hon. Mme Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je n'ai pas entendu une question dans ce qu'a dit le chef de l'opposition officielle, mais je vais répéter encore une fois ce que j'ai dit précédemment. Il y a 10 000 membres du personnel infirmier au Nouveau-Brunswick qui recevront une prime de maintien en poste. La prime vise à les inciter à continuer de travailler avec nous.

[Traduction]

Les membres du personnel infirmier occasionnel qui sont prêts à s'engager auprès du gouvernement à occuper un poste permanent seront aussi admissibles à une prime. Lorsque nous aurons conclu une entente avec le SCFP, la prime leur sera aussi offerte. Nous avons donc plus de 10 000 infirmières au Nouveau-Brunswick qui recevront la prime en gage de respect, laquelle témoigne en outre de la valeur que nous accordons à leur travail, ce qu'elles n'avaient pas vu de la part d'un gouvernement depuis de nombreuses années. Cela nous aidera à faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à de bons soins. Nous avons reçu de beaux messages de la part de membres du personnel infirmier qui se réjouissent à la perspective de recevoir cette prime cette année grâce la capacité de notre équipe d'agir sans tarder, d'avancer rapidement et de remplir l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale pour montrer que nous accordons de l'importance au personnel infirmier et accorder à plus de 10 000 infirmières au Nouveau-Brunswick une prime de 10 000 \$.

[Original]

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

La première ministre parle de tout le personnel infirmier qui veut travailler à temps plein, et je trouve cela très intéressant. De nombreuses infirmières employées à titre occasionnel ne peuvent pas être employées à temps plein parce que le Réseau de santé Horizon et le réseau de santé Vitalité ne les engagent pas à temps plein. La première ministre ordonnera-t-elle au Réseau de santé Horizon et au Réseau de santé Vitalité d'engager ces infirmières à temps plein? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup de la question. Nous discutons précisément de celle-ci avec Horizon, Vitalité, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et le Syndicat du Nouveau-Brunswick. Nous avons tellement d'employés occasionnels qui travaillent à temps plein et disent vouloir devenir membres du personnel à temps plein et nous travaillons à déterminer si nous pouvons créer des postes à temps plein qu'ils pourront occuper. Les heures de travail sont nécessaires et le travail est effectué.

Certaines personnes veulent prêter ainsi leur concours, et, puisque nous les payons pour le faire — dans certains cas depuis des années et des années —, le temps est peut-être venu de transformer ces postes. Nous avons des discussions avec les régies de la santé pour déterminer si nous pouvons procéder ainsi.

[Original]

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. J'aimerais connaître la valeur qu'accorde la première ministre à chaque catégorie de personnel infirmier dans le système de notre province.

[Traduction]

J'aimerais aussi savoir quelles mesures elle prendra relativement au Réseau de santé Horizon et au Réseau de santé Vitalité. Le gouvernement ne peut pas leur dire quoi faire. Ce sont des entités indépendantes. Elles fonctionnent comme des sociétés de la Couronne et déterminent les mesures à prendre. Mentionnons comme exemple parfait le contrat de 172 millions de dollars que Vitalité a signé pour engager du personnel infirmier itinérant. Le gouvernement n'a pas été en mesure de faire quoi que ce soit à cet égard. Comment la première ministre s'y prendra-t-elle pour ordonner au Réseau de santé Horizon et au Réseau de santé Vitalité d'engager les infirmières occasionnelles? Merci.

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je trouve intéressant

Questions orales

que le député d'en face souhaite parler du personnel infirmier à l'emploi de l'agence que son gouvernement a embauché sans lire le contrat qui a été signé. Les ministres et les sous-ministres étaient tous en faveur de ce contrat, mais pas en faveur de l'amélioration des conditions de travail du personnel infirmier, comme l'avait proposé le PDG du Réseau de santé Vitalité et le PDG du Réseau de santé Horizon.

Notre gouvernement a une bonne relation de collaboration avec les leaders des réseaux de santé. Nous travaillons ensemble. Les réseaux ont besoin d'aide en ce qui concerne la hausse de leur budget officiel pour leur permettre de créer des postes permanents pour le personnel infirmier qui n'en a pas en ce moment. Nous avons de bonnes conversations, nous entretenons de bonnes relations et nous travaillons ensemble, avec le personnel infirmier et avec les syndicats, pour améliorer le système de santé. C'est une chose que le gouvernement précédent n'a pas pu faire.

M. Hogan (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. J'aimerais savoir, de la part de la première ministre, ce qu'elle fera ou ce qu'elle a l'intention de faire pour prendre en charge les autorités du système de santé. Le Réseau de santé Vitalité et le Réseau de santé Horizon se gouvernent eux-mêmes. Nous n'avons pas de choix et nous n'avons aucun contrôle quant à ce que font ces réseaux. Donc, la première ministre changera-t-elle quelque chose? Qu'a-t-elle l'intention de faire pour assurer le versement de ces primes de 10 000 \$ à chaque membre du personnel de notre province avant la fin de l'année, comme elle l'avait promis?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je pense que c'est là où les différences entre les deux équipes sont très claires. Le député d'en face pense que nous devons assumer le contrôle des leaders des réseaux de santé. Ce n'est pas une façon de gouverner une province et ce n'est pas ce que veulent les gens du Nouveau-Brunswick.

Les gens du Nouveau-Brunswick ne veulent pas d'un gouvernement qui essaie de tout contrôler. Ils veulent un gouvernement à l'écoute. Ils veulent un gouvernement à l'écoute du personnel infirmier et des personnes qui sont sur le terrain, dans le système. Ces personnes expliquent pourquoi le personnel infirmier a besoin d'être payé différemment pour son travail à temps partiel et pourquoi il faut créer de nouveaux postes pour lui témoigner notre reconnaissance et le remercier pour toutes les heures de travail.

Notre gouvernement ne s'impose pas pour contrôler le système. Nous travaillons de façon respectueuse, empathique et collaborative avec les experts dans le système. Nous pouvons rassurer chaque membre du personnel infirmier du système en disant qu'il recevra cette prime de maintien en poste de 10 000 \$ avant la fin de l'année.

Questions orales

[Traduction]

M. Ames (Carleton-York, PC) : Merci, Madame la présidente. Bon, la première ministre Holt dit que certains membres du personnel infirmier ont été mal renseignés en raison d'une mauvaise communication de la part du gouvernement. Toutefois, le personnel infirmier occasionnel de ma circonscription est profondément déçu de savoir que les primes promises ne seront pas accordées. Le personnel infirmier occasionnel de ma circonscription ne pense pas que la situation découle d'une mauvaise communication de la part du gouvernement, puisqu'il s'agit d'une promesse faite par la première ministre Holt. La première ministre Holt présenterait-elle des excuses au personnel infirmier occasionnel qui se sent abandonné? Assumera-t-elle la pleine responsabilité de son inaction? Que fera la première ministre Holt pour remédier à la situation? Merci, Madame la présidente.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Oui, et j'ai présenté des excuses. J'ai présenté des excuses aux membres du personnel infirmier occasionnel qui avaient des attentes et avaient cru comprendre qu'ils recevraient une prime, mais qui sont maintenant déçus de ne pas en recevoir. Nous tentons de traiter la situation de deux manières. D'une part, il est question d'offrir la prime à toute personne voulant accepter un poste permanent actuellement disponible. D'autre part, nous examinons aussi la situation des personnes qui travaillent à temps plein, mais qui occupent des postes occasionnels depuis de nombreuses années.

Nous travaillons avec les réseaux de santé, Vitalité et Horizon, à la création des postes nécessaires afin de pouvoir les accorder aux membres du personnel occasionnel et leur offrir la prime.

Nous sommes à l'écoute et nous travaillons à communiquer le plus clairement possible. Le cas échéant, nous serons toujours prêts à reconnaître que nos communications n'ont pas été suffisamment claires, à nous excuser des répercussions ainsi causées et à travailler à faire mieux.

[Original]

ÉNERGIE

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

Dimanche, Énergie NB a fait un pas vers l'élargissement de la part de notre approvisionnement en électricité provenant de sources renouvelables en annonçant une initiative visant la production de 670 MW d'énergie éolienne additionnelle, une mesure importante pour ce qui est de faire de l'énergie renouvelable la principale source d'énergie dans la province. C'est maintenant au tour du gouvernement de prendre les prochaines



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

mesures afin de donner suite à son engagement d'établir un programme pour les rénovations visant la production d'énergie solaire et faire en sorte que la production sur place d'énergie solaire devienne la norme pour les ménages, les appartements, les entreprises et les établissements du Nouveau-Brunswick.

L'énergie solaire est aujourd'hui la forme d'énergie la moins chère et la plus propre. Les nouveaux panneaux solaires que l'on peut simplement brancher dans une prise électrique peuvent jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté énergétique pour les personnes qui vivent en appartement ou dans un autre logement. Le ministre responsable de l'Énergie veillera-t-il à ce que le programme pour les rénovations visant la production d'énergie solaire de son gouvernement soit lancé au printemps prochain?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci au député d'en face de la question. Oui, l'annonce faite dimanche est formidable. Il y a eu l'annonce des initiatives de production d'énergie éolienne en collaboration avec les Premières Nations, une formidable collaboration tripartite réunissant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Premières Nations. Il y a aussi eu une annonce sur le développement de la production d'énergie nucléaire. Il y a eu une annonce sur la poursuite des travaux de conversion de la centrale de Belledune aux fins de l'utilisation de biomasse. La proposition comprenait divers volets.

Je suis content d'entendre le député continuer de mettre en avant d'autres solutions, car l'énergie solaire en fait partie. Nous savons qu'Énergie NB envisage toutes les possibilités qui permettront de rendre notre réseau plus fort et plus vert. Nous continuerons d'examiner toutes les possibilités qui nous permettront d'y arriver.

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Eh bien, comme je l'ai dit, Madame la présidente, l'énergie solaire est aujourd'hui la forme d'énergie la moins chère. L'énergie nucléaire est aujourd'hui la forme d'énergie la plus chère. Il est maintenant plus logique pour les propriétaires de maison et d'entreprises de générer de l'énergie solaire que d'acheter de l'électricité d'Énergie NB. Le programme prévu par le gouvernement actuel pour les rénovations visant la production d'énergie solaire, le programme qu'il a promis d'instaurer, devrait être conçu de façon à mettre à profit la fiabilité de la production et du stockage sur place d'énergie solaire et à favoriser les possibilités d'économie pour des dizaines de milliers de ménages et d'entreprises de la province.

Les nouveaux panneaux solaires qui se branchent dans une prise électrique sont une façon peu coûteuse de tirer parti de l'énergie solaire pour réduire le coût des factures d'électricité des personnes ayant un faible revenu. On peut brancher un panneau solaire sur le balcon de son appartement et alimenter en électricité son réfrigérateur ou son chauffe-eau, et les coûts n'augmenteront jamais. Le ministre responsable de l'Énergie veillera-t-il à ce que son gouvernement fournisse aux personnes du Nouveau-Brunswick



Questions orales

qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts un soutien pour les aider à obtenir des panneaux solaires pouvant être branchés dans une prise et ainsi à réduire le montant de leurs factures d'électricité?

L'hon. M. Legacy (Bathurst, vice-premier ministre ; ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; ministre responsable de l'Énergie ; ministre responsable de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, L) : Merci, Madame la présidente, et merci encore au député d'en face d'avoir soulevé l'idée. Encore une fois, nous examinons toutes les solutions, notamment les travaux d'amélioration énergétique et l'installation de thermopompes et de mini thermopompes biblocs. Nous continuons de mettre en avant de telles mesures et nous avons encore beaucoup de travail à faire. Toutes les possibilités sont envisagées. Je ne prendrai aucun engagement lié au printemps avant d'avoir parlé de la question avec les gens d'Énergie NB. Nous savons tous que la société de la Couronne en est responsable. Nous pouvons examiner les politiques, peut-être envisager d'appuyer Énergie NB et trouver des façons de simplifier les choses, mais nous ne prenons pas de tels engagements à la Chambre pendant la période des questions. Merci.

PERSONNEL INFIRMIER

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Les membres du personnel infirmier dans ma circonscription n'ont pas tous la possibilité d'occuper un poste à temps plein. Les régions rurales sont encore une fois touchées. Dans des régions rurales comme Sussex, le travail occasionnel est la seule possibilité offerte. Les infirmières ne sont pas des remplaçantes. Elles assument une charge de travail à temps plein, voire une charge de travail plus lourde encore, mais sont pénalisées, car elles ne sont pas admissibles à la prime de 10 000 \$ et elles ne sont aucunement responsables de la situation. Que dois-je dire aux personnes de ma circonscription qui travaillent au quotidien comme infirmières et à qui le gouvernement dit que leur travail n'a pas assez d'importance? Nous apprenons maintenant que des postes à temps plein sont disponibles. J'espère que la première ministre pourra nous dire où se trouvent ces postes et si certains d'entre eux sont disponibles dans les régions rurales.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie la députée d'en face de sa question et d'avoir souligné que nous devons faire en sorte que nos hôpitaux soient fonctionnels et ouverts dans toutes les régions de notre province, qu'ils soient dotés de tout le personnel nécessaire et disposent de tout le soutien nécessaire pour que les services des urgences fonctionnent à temps plein et qu'ils disposent du personnel et des fournisseurs de soins de santé dont ils ont besoin pour servir leur population.

Je n'ai pas la liste de tous les postes permanents actuellement disponibles et vacants au Nouveau-Brunswick, mais nous pourrions vous la procurer. Nous serons contents d'affecter un membre du personnel occasionnel à tout poste vacant afin qu'il devienne admissible à la prime. Pour répondre à l'observation de la députée d'en face, je dirais que nous prenons en



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

outre les mesures nécessaires, car nous reconnaissons que de nombreux membres du personnel travaillent à temps plein, et ce, depuis un certain nombre d'années. Le tout tend à indiquer que nous devrions créer des postes permanents à temps plein pour tenir compte du travail qui est effectué de manière permanente et à temps plein. Le travail est en cours. Dès que nous serons en mesure de créer les nouveaux postes, les membres du personnel occasionnel qui feront la transition à ceux-ci seront admissibles à la prime.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci. Je suis très contente que la première ministre ait mentionné des collectivités, comme Sussex, qui n'ont plus de service des urgences qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. On nous répète sans cesse que la dotation en personnel est insuffisante et que, par conséquent, notre service des urgences à Sussex ne peut pas être ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. J'ai une question à poser. Il y a une pénurie de médecins, mais il y a aussi certainement une pénurie de personnel infirmier. C'est certainement le cas depuis longtemps. Je pose la question suivante : Comment pouvons-nous carrément dire au personnel infirmier de Sussex qu'il n'y a pas de travail à temps plein ni de prime de 10 000 \$ pour lui, alors que, en raison d'une pénurie de personnel, nous n'arrivons même pas à ouvrir notre service des urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente, et merci à la députée d'en face de sa question. La députée soulève une question importante concernant les défis avec lesquels nous sommes aux prises dans un hôpital qui a été menacé de fermeture, dont le service des urgences a subi de fortes compressions et qui a dû mettre en oeuvre des programmes temporaires pour trouver un moyen de doter en personnel son service des urgences. Notre gouvernement travaille d'arrache-pied pour rétablir la confiance au sein d'une collectivité qui a perdu beaucoup de confiance dans la capacité de son gouvernement à gérer ses systèmes d'urgence dans le secteur de la santé.

Nous examinons le nombre d'heures de travail, nous envisageons la création de postes permanents, nous témoignons du respect au personnel infirmier et montrons que nous accordons de l'importance à son travail, ce qui nous aidera à trouver du personnel pour occuper les postes. La prime de maintien en poste sert aussi de prime de recrutement. La preuve de respect et le témoignage de reconnaissance de notre gouvernement envers notre personnel infirmier nous aideront à inciter des gens à venir travailler dans les collectivités qui ont besoin de personnel à temps plein pour leur service des urgences. Nous révisons également le système de rémunération des médecins et du personnel infirmier praticien du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que notre province soit un endroit attrayant pour ce qui est de la prestation de soins aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous montrons que nous prenons soin des gens qui prennent soin de nous, et vous verrez de meilleurs résultats dans le système de santé au Nouveau-Brunswick.

M^{me} Scott-Wallace (Sussex-Three Rivers, PC) : Merci beaucoup. Il ne fait aucun doute que la première ministre incitera de nombreux travailleurs occasionnels à aller dans les zones



Questions orales

rurales. Faute de promesses additionnelles, nos régions rurales ne sont pas toujours attrayantes, je suppose, pour les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur de la santé. Je demande à la première ministre... Lorsque nous examinons le cas de la prestation de soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à Sussex, nous nous rendons compte que nous n'avons pas assez de personnel pour assurer des services en tout temps. Ma question est la suivante : La première ministre poursuivra-t-elle le plan actuel visant la réouverture du service des urgences 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à Sussex, au printemps?

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je tiens simplement à aborder un sujet. Je ne suis pas du tout d'accord avec la députée d'en face lorsqu'elle dit que les zones rurales ne sont pas attrayantes pour les personnes qui travaillent dans le secteur de la santé. Je pense que des propos du genre ne reflètent pas du tout l'idée que les gens du Nouveau-Brunswick ont des zones rurales. Nous avons des zones rurales d'une beauté et d'un attrait exceptionnels. Un certain nombre de professionnels de la santé veulent absolument travailler et prodiguer des soins dans ces zones, ce qui explique les progrès considérables et manifestes quant à la prestation collaborative de soins dans des endroits comme Sussex. Des progrès sont réalisés par les professionnels de la santé qui n'avaient précédemment pas l'appui du gouvernement ni d'un réseau de santé prêt à faire preuve de souplesse et à accepter leurs propositions quant à la prestation de soins à leur concitoyen. Aujourd'hui, ils ont un gouvernement prêt à prendre en compte leurs propositions et leurs approches novatrices, notamment la façon dont le personnel infirmier praticien et les médecins de famille veulent travailler ainsi que la façon dont ils veulent répartir leur temps entre les urgences et la prestation de soins primaires. Grâce à la collaboration d'un gouvernement à l'écoute et prêt à faire preuve de souplesse, nous assurerons dans les plus brefs délais de meilleures heures d'ouverture dans le service des urgences de Sussex. Selon un vieux modèle, l'engagement visait le printemps. Nous améliorerons la situation.

[Original]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Pour en revenir au personnel infirmier, nous savons que plus de 1 200 personnes sont laissées pour compte en raison des mauvaises décisions prises par le gouvernement actuel, Madame la présidente. Alors que j'étais chez moi pendant la fin de semaine, une personne de ma circonscription a communiqué avec moi par texto pour me parler de son travail au Bobby's Hospice. Elle est infirmière auxiliaire autorisée. Elle fait partie de l'association professionnelle des infirmiers auxiliaires, soit l'AIAANB. Elle travaille tout aussi fort que les autres membres du personnel infirmier, mais elle ne reçoit pas la même sorte de salaire et elle n'est pas admissible à la prime de 10 000 dollars. La période de Noël approche.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

J'ai repris les propres observations de la première ministre pour illustrer le fait qu'elle a pris les engagements en question envers les gens du Nouveau-Brunswick, groupe dont fait partie la personne de ma circonscription. Que répond la première ministre aux gens comme la personne de ma circonscription qui sont laissés pour compte et qui auraient besoin de la prime de 10 000 dollars, mais qui seront exclus en raison d'une mauvaise communication ou d'un manque de compréhension? Quand la première ministre fera-t-elle le nécessaire pour les personnes concernées?

[Original]

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente.

[Traduction]

Je suis vraiment reconnaissante au député d'en face d'avoir mentionné le Bobby's Hospice en particulier, mais, en fait, tous les organismes de soins palliatifs au Nouveau-Brunswick font du travail remarquable pour soutenir les gens dans leurs moments de grande vulnérabilité et offrir aux familles un espace où vivre les derniers jours de leurs proches. Des personnes extraordinaires — entres autres, les membres du personnel infirmier et ceux du personnel infirmier auxiliaire autorisé — travaillent dans le secteur des soins palliatifs et celui des foyers de soins spéciaux. Elles ne sont pas des employées de Vitalité ou d'Horizon, mais elles prodiguent des soins infirmiers aux gens du Nouveau-Brunswick. En ce moment, notre équipe examine les classes d'emplois et les organismes qui ne font pas partie du système public afin de déterminer les mesures à prendre pour souligner le travail incroyablement important que réalise le personnel infirmier dans les établissements qui offrent des soins palliatifs au Nouveau-Brunswick.

[Original]

La présidente (L'hon. M^{me} Landry) : La période des questions est maintenant terminée.

